https://www.snetap-fsu.fr/Examens-professionnels-pour-l-avancement-de-grade-des-secretaires-administratif.html

2025 - Examens professionnels pour l'avancement de grade des secrétaires administratif·ves

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : lundi 19 mai 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un arrêté du 12/05/2025 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Secrétaires Administratif·ves (SA). Cet arrêté est disponible sur le site Légifrance : Arrêté du 12/05/2025
Une note de service sera publiée prochainement sur B.O. Agri.

Nombre de places :

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/ du 20/05/2025 au 20/06/2025 à minuit (heure de Paris).
La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 04/07/2025.

Épreuves :

- L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera dans les centres ouverts sur le territoire national le 04/09/2025.
- Les candidat·es déclaré·es admissibles pour l'examen d'accès à la classe exceptionnelle devront déposer leur dossier RAEP avant le 13/10/2025.
- L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaires Administratif·ves (SA) de classe exceptionnelle se déroulera à Paris à partir du 03/11/2025.

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 - Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 - Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance **des arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales.**
  Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

Copyright © SNETAP-FSU

3 - Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : http://www.formco.agriculture.gouv.fr
- Des **formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral"** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables **sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire"** : https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/.

Bon courage à toutes et à tous.
Vos élu•es de l'Élan commun

Copyright © SNETAP-FSU